



## **47<sup>e</sup> Session du Groupe de Travail de l'Examen Périodique Universel**

### **République Démocratique du Congo**

#### Intervention du Luxembourg

5 novembre 2024

Monsieur le Vice-Président,

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation de haut niveau la RDC et la remercie pour son rapport. Nous saluons l'engagement constructif de la RDC avec les mécanismes du Conseil et les progrès réalisés, notamment en matière de législation sur la protection des droits des défenseurs des droits humains.

Dans un esprit de coopération constructive, le Luxembourg fait les recommandations suivantes :

- 1) Adresser une invitation permanente aux procédures spéciales du CDH.
- 2) Ratifier le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
- 3) Adopter un texte réglementaire garantissant l'indépendance du Barreau de la RDC vis-à-vis des pouvoirs publics.
- 4) Mettre en œuvre la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.
- 5) Protéger les civils en renforçant les capacités sécuritaires nationales dans les zones desquelles la MONUSCO s'est retirée.
- 6) Prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les violences sexuelles et, lorsque ces violences surviennent, traduire leurs auteurs en justice, offrir aux victimes une prise en charge globale et faciliter leur accès à des voies de recours.

Je vous remercie.

(180 mots – temps de parole 1min 10s - Luxembourg 62<sup>e</sup>)